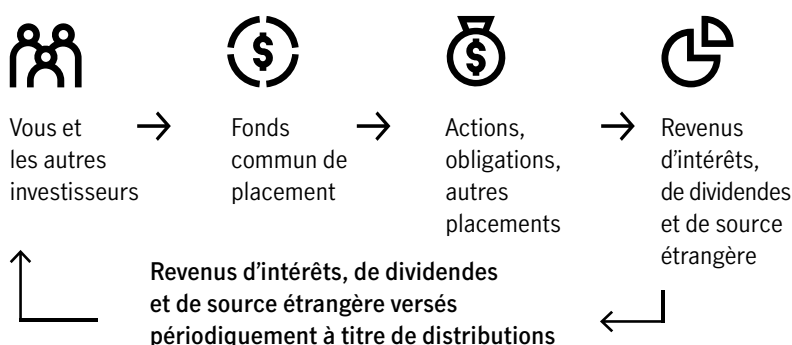


Comprendre les distributions des fiducies de fonds communs de placement

Afin de comprendre les distributions des fiducies de fonds communs, il vous faut d'abord comprendre comment fonctionnent ces dernières.

Quand vous investissez dans une fiducie de fonds communs, les gestionnaires de fonds placent votre argent et celui des autres porteurs de parts (les investisseurs) dans un portefeuille de placements pouvant inclure des valeurs mobilières (actions), des titres de créance (obligations), des bons du Trésor et autres. La combinaison précise dépend des objectifs du fonds, mais à la base, tous ces placements cherchent à générer un revenu pour le fonds, généralement sous forme d'intérêts ou de dividendes. Tous les revenus touchés par le fonds (après déduction des charges du fonds) sont versés aux porteurs de parts selon une fréquence mensuelle, trimestrielle ou annuelle, à mesure qu'ils sont perçus.



À titre indicatif seulement.

Toutefois, ce n'est pas la seule façon dont les fonds communs de placement font de l'argent. Pendant l'année, les gestionnaires de fonds surveillent constamment les marchés et les titres sous-jacents du fonds, à la recherche des meilleures occasions. Ils achètent de nouveaux titres prometteurs et peuvent vendre d'autres titres qui ont réalisé leur plein potentiel ou qui ne conviennent plus au fonds. Chaque vente générera un profit (gain en capital) ou une perte (perte en capital) pour le fonds. Dans le plus simple scénario, les pertes sont soustraites des gains à la fin de l'année et tout gain en capital net est distribué aux porteurs de parts.

Achats

Ventes



Actions

Actions + \$\$\$
 Actions - \$\$
 Actions - \$
 Actions + \$\$

Gains en capital net + \$\$ →

Distributions de gains en capital versées en général annuellement



Porteur de parts

À titre indicatif seulement.

Vous pouvez choisir de recevoir des distributions en espèces ou de les réinvestir en souscrivant des parts additionnelles du fonds.

L'effet des distributions sur le fonds

Après le versement des distributions, la valeur liquidative du fonds diminue en raison de la baisse de son actif. La diminution de la valeur liquidative correspond au montant de la distribution. La valeur globale de votre portefeuille ne change toutefois pas, que vous décidiez de recevoir vos distributions en espèces ou de les réinvestir en souscrivant des parts additionnelles du fonds. Pour illustrer ce point, prenons l'exemple d'un fonds qui a une valeur liquidative de 10 \$ par part et un taux de distribution de 5 %.

Valeur liquidative du fonds (avant la distribution) : 10 \$

Distributions : 5 %

Distributions versées en espèces

Valeur du placement avant les distributions	Distributions de 5 % à la date de distribution	Valeur liquidative modifiée par les distributions	Versement en espèces	Valeur du placement après les distributions
1 000 parts × valeur liquidative par part de 10 \$ = 10 000 \$	1 000 parts × 0,50 \$ = 500 \$	Valeur liquidative de 10 \$ - 0,50 \$ = nouvelle valeur liquidative de 9,50 \$	500 \$	1 000 parts × 9,50 \$ = placement de 9 500 \$ + versement en espèces de 500 \$ = 10 000 \$

Distributions réinvesties dans des parts additionnelles du fonds

Valeur du placement avant les distributions	Distributions de 5 % à la date de distribution	Valeur liquidative modifiée par les distributions	Réinvestissement dans des parts additionnelles	Valeur du placement après les distributions
1 000 parts × valeur liquidative par part de 10 \$ = 10 000 \$	1 000 parts × 0,50 \$ = 500 \$	Valeur liquidative de 10 \$ - 0,50 \$ = nouvelle valeur liquidative de 9,50 \$	500 \$ / 9,50 \$ = 52,6316 parts	1 052,6316 parts × 9,50 \$ = 10 000 \$ L'investisseur détient un plus grand nombre de parts et la valeur marchande totale est la même qu'avant la date de distribution.

Foire aux questions

Q1. Ma fiducie de fonds commun affiche un rendement annuel négatif, mais j'ai quand même reçu des distributions. Comment est-ce possible?

Deux raisons peuvent expliquer pourquoi vous avez reçu des distributions malgré la baisse de valeur de votre fonds.

1. Revenus de source étrangère, d'intérêts et de dividendes. Toucher des distributions de fonds dans un marché baissier est un peu comme être propriétaire d'une maison que vous louez. Même si la valeur de la propriété diminue, vos locataires continuent à vous payer un loyer, ce qui vous procure un revenu. Pareillement, vous toucherez des distributions pour les revenus d'intérêts, de dividendes et de source étrangère réalisés par votre fonds, même si sa valeur diminue.
2. Gains en capital. Comme on l'a déjà expliqué, tous les gains en capital nets générés par un fonds sont distribués aux porteurs de parts à la fin de l'année – que la valeur du fonds ait augmenté ou diminué. Par exemple, les gestionnaires de fonds peuvent décider d'encaisser les profits de titres achetés il y a des années qui se négocient maintenant à un cours beaucoup plus élevé que leur prix d'achat initial. Cette vente pourrait produire un gain en capital

considérable. De la même façon, les gestionnaires de fonds peuvent choisir de conserver des titres dont l'évaluation est de beaucoup inférieure à leur prix d'achat parce qu'ils estiment que ces titres vont éventuellement s'avérer profitables. Ces placements pourraient avoir une incidence importante sur la valeur du fonds. **Résultat :** un rendement annuel négatif et des distributions imposables.

Q2. Pourquoi l'impôt sur les gains du fonds est-il payé par les investisseurs et non par la fiducie de fonds commun?

Si le fonds commun ne distribuait pas les revenus de placement, ceux-ci seraient imposés à un taux équivalent au taux maximal d'imposition des particuliers. Alors le revenu après impôt serait imposé une deuxième fois à l'égard de l'investisseur lorsqu'il liquide ses unités pour un compte non enregistré ou retire des fonds d'un compte enregistré. En distribuant les revenus de placement aux investisseurs, ils sont imposés une fois selon le taux d'imposition marginal de ces derniers. La réduction du montant d'impôt payé par le fonds commun signifie un revenu plus élevé pour les investisseurs. De plus, les revenus de placement conservent leur nature première – en d'autres mots, si le compte n'est pas enregistré, les revenus de dividendes et de gains en capital versés sous forme de distributions profiteront du même traitement fiscal avantageux que s'ils étaient réalisés directement plutôt que dans le cadre d'un fonds commun.

Q3. Pourquoi le rendement de la fiducie de fonds communs qu'indique mon relevé annuel est-il différent des données sur le rendement publiées par la société de gestion de fonds communs de placement?

Cela s'explique par la méthode employée pour le calcul des rendements annuels. Les sociétés de gestion de fonds communs de placement se servent d'une formule pondérée en fonction du temps pour calculer les rendements sur une période donnée (trimestrielle, annuelle, sur 12 mois ou depuis la création). Ces calculs ne tiennent pas compte des retraits et des dépôts qu'effectuent les investisseurs.

Le rendement annuel figurant sur le relevé annuel que vous fournit votre représentant se fonde sur un calcul pondéré en dollars. Il tient compte non seulement du rendement du fonds, mais aussi de l'incidence de tous dépôts ou retraits que vous avez effectués pendant l'année. Par conséquent, le rendement indiqué sur votre relevé est personnalisé selon votre situation particulière.

Dans l'exemple suivant, vous pouvez voir comment trois investisseurs peuvent obtenir trois rendements annuels différents après avoir investi le même montant dans la même fiducie de fonds communs.

Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Rendement
Valeur liquidative par part du fonds	10 \$	10 \$	10 \$	9,5 \$	9 \$	10 \$	11 \$	11 \$	12 \$	12 \$	12 \$	11 \$	10 %
Thomas	Dépôt de 1 000 \$												10 %
Sophie	Dépôt de 500 \$		Retrait de 250 \$		Dépôt de 500 \$			Dépôt de 250 \$					13,62 %
David	Dépôt de 200 \$		Dépôt de 250 \$		Dépôt de 200 \$		Dépôt de 200 \$		Dépôt de 200 \$				6,78 %

À titre indicatif seulement.

Q4. J'ai acheté des parts de fonds communs avant que la distribution soit versée. La valeur du fonds commun n'a pas changé avant ou immédiatement après la distribution puisque celle-ci a été automatiquement réinvestie. Pourquoi mon relevé indique-t-il une perte après le réinvestissement de la distribution?

Prenons l'exemple suivant :

L'épargnant achète une part d'un fonds commun à 10 \$. En théorie, le fonds commun contient un titre.

Avant la distribution

Valeur marchande et coût de base rajusté (CBR) = 10 \$

Valeur liquidative (VL) = 10 \$

1 part :

9,50 \$ provenant de la valeur du titre sous-jacent

0,50 \$ en revenu → Le fonds distribue le revenu et le réinvestit dans le même fonds.

Après la distribution

Le revenu réinvesti permet d'acheter une part partielle supplémentaire.

Nouveau nombre total de parts	Nouvelle VL	Valeur totale de l'actif	Juste valeur marchande de l'épargnant	CBR de l'épargnant
$1,053 = (1 + (0,50/9,50))$	$9,50 = (10 - 0,50 \text{ en distribution})$	10 \$	$10 \$ = (9,50 \times 1,053 \text{ parts})$	$10,50 \$ = (10 + 0,50)$

Après la distribution, l'épargnant est en position de perte. Cette situation est attribuable à la distribution. Le réinvestissement maintient la perte (juste valeur marchande [JVM] de 10 \$ et CBR de 10,50 \$). L'épargnant a maintenant effectué deux achats pour un total de 10,50 \$. L'achat initial d'une part pour 10 \$ et l'achat subséquent de 0,053 part pour 0,50 \$ avec la distribution réinvestie. Toutefois, la valeur totale de l'actif du fonds n'a pas changé, de sorte que sa JVM demeure à 10 \$.

Glossaire des termes clés

Date de distribution : Date à laquelle une fiducie de fonds communs de placement verse ses revenus de placement en intérêts, dividendes, de source étrangère ou gains en capital sous forme d'espèces ou de réinvestissement en parts additionnelles; le jour avant le paiement de distribution est dénommé date de clôture des registres.

Distribution : Versement des revenus générés (dividendes, intérêts, de source étrangère, gains en capital) qu'effectue un fonds commun à ses porteurs de parts; la fréquence peut être mensuelle, trimestrielle ou annuelle.

Dividende : Versement de bénéfices qu'effectue une société à ses actionnaires.

Gains (pertes) en capital : Profit ou perte découlant de la vente d'un actif immobilisé, comme un titre de participation (action).

Intérêt : Revenu généré par des placements comme des obligations.

Porteur de parts : Personne qui investit dans un fonds commun de placement.

Revenu de source étrangère : Revenu tel que des dividendes et des intérêts gagnés à l'extérieur du Canada.

Valeur liquidative par part : La valeur marchande totale de l'actif d'un fonds commun moins le passif du fonds divisé par le nombre de parts émises.

Remarque : Cet article n'aborde que les distributions des fiducies de fonds communs de placement. Les distributions de sociétés de fonds communs de placement sont traitées différemment et produiront d'autres résultats. Veuillez aussi noter que l'article contient un certain nombre d'hypothèses simplifiées pour faciliter la compréhension.

Les commentaires formulés dans la présente publication ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne doivent pas être considérés comme un avis donné en matière de placements ou de fiscalité à l'égard d'un cas précis. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un expert.

Les distributions ne sont pas garanties et leur montant peut varier. Si les distributions versées par le fonds sont plus élevées que le rendement du fonds, votre placement initial diminuera. Il ne faut pas confondre le versement de distributions avec la performance, le taux de rendement ou le rendement d'un fonds. Vous pouvez aussi recevoir des distributions sous forme de remboursement de capital.

Veuillez consulter votre fiscaliste relativement aux incidences fiscales des distributions. Pour obtenir plus de renseignements sur la politique d'un fonds en matière de distributions, consultez l'aperçu du fonds et le prospectus.

La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu au versement de commissions ou de commissions de suivi ainsi qu'au paiement de frais de gestion ou d'autres frais. Veuillez lire l'aperçu du fonds ainsi que le prospectus des fonds avant d'effectuer un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur liquidative varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire.

Les Fonds Manuvie sont gérés par Gestion de placements Manuvie limitée (anciennement Gestion d'actifs Manuvie limitée). Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de Gestion de placements Manuvie limitée. Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé, et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.